

**Sujet :** [INTERNET]

**De :** "> Robert VIEILLERIBIERE (par Internet)" <robert.vieilleribiere@orange.fr>

**Date :** 20/10/2017 15:08

**Pour :** ddcsp-ep-carriere-pouignystpierre@indre.gouv.fr

Monsieur le commissaire enquêteur

Etant dans l'impossibilité physique de vous rencontrer ,( accès à la mairie interdite par des tracteurs et personnes pouvant être agressives)

Ne souhaitant pas prendre de risques pour vous remettre mon courrier, je me vois dans l'obligation de vous l' envoyer par mail.

je vous en souhaite bonne reception et je vous serai reconnaissant de bien vouloir me confirmer la reception de ce message

— Pièces jointes : \_\_\_\_\_

COURRIER CARRIERE POULIGNY.docx

16,7 Ko



10, rue des Coutures

36300 Pouligny-Saint-Pierre.

Monsieur le Commissaire-enquêteur,

Je suis un habitant de la commune de Pouligny-Saint-Pierre depuis 1982 et je suis venu m'y installer pour son cadre de vie, sa nature encore préservée et sa tranquillité.

Je suis très inquiet depuis que j'ai découvert, comme beaucoup de gens dans la presse, la demande d'ouverture d'une gigantesque carrière de granulats calcaires déposée par les sociétés MOREAU et GABILLON, et soutenue par la municipalité.

L'absence d'information et de consultation de la population devient une fâcheuse habitude de cette municipalité ; tout se fait très discrètement et les riverains concernés découvrent l'existence et l'ampleur d'un projet lorsqu'il est déjà bien avancé. L'avis de la population est toujours considéré comme inutile ; seuls nos élus sont capables de prendre les bonnes décisions pour le bien-être de leurs administrés.

A priori, le Parc Naturel Régional de la Brenne et la communauté de communes Brenne / Val de Creuse n'ont pas été davantage consultés.

Or, quand on étudie le dossier de ce projet, on se rend compte que la taille de cette carrière et sa durée d'exploitation sont démentielles et les nuisances engendrées évidentes.

Cette carrière est située au sein d'un Parc Naturel Régional, à proximité immédiate de hameaux pittoresques, de zone RAMSAR, de zones Natura 2000, de la vallée du Suin et dans un périmètre de captage d'eau.

*Et comment peut-on accepter sans s'indigner du passage régulier et extrêmement fréquent de poids lourds qui va impacter durablement tout le secteur et que dire des nuisances sonores, de la poussière.....*

Le saccage organisé et décidé par les élus de notre cadre de vie est scandaleux !

*Quand nous offrira-t-on la possibilité de donner notre avis avant de porter un projet et la possibilité de vivre sereinement dans l'environnement non dégradé que nous avons choisi ?*

En réponse à nos interrogations, *quel maire sérieux et responsable se permettrait de déclarer dans la presse que : « Les études prouvent qu'il n'y aura AUCUNE NUISANCE pour le village. »* (Article de la Nouvelle République du 27 Septembre 2017.)

- Entre les pelleteuses, les brise-blocs pour l'extraction, le concassage, le criblage, puis le chargement des camions et le transport, **IL N'Y AURA PAS DE BRUIT !!!**
- Il n'y aura pas non plus de **POUSSIÈRE** car selon monsieur le Maire, « un arrosage est prévu. » ; or, la quantité journalière estimée figurant dans le dossier est de **1 m3** . *De qui se moque -t-on ???* Il suffit de circuler à proximité d'une carrière de ce type pour constater que les véhicules des riverains sont recouverts d'une importante couche de poussière blanche, ainsi que toute la flore environnante, les arbres.....

En plus de ces nuisances évidentes, de leur impact sur la faune et la flore, plusieurs éléments du dossier m'interpellent.

- Le projet est censé subvenir à des **BESOINS LOCAUX**. Où peut-on consulter l'évaluation de ces besoins ? Pourtant, à priori, l'Indre produit davantage de granulats qu'elle n'en a besoin. Y-a-t-il une telle demande qui nécessite la création d'une carrière aussi gigantesque et pendant une durée d'exploitation minimale de 30 ans ?
- En plus de sa localisation sur un site sensible, il s'agit d'une carrière s'étendant sur au moins 10 hectares, sur 13 mètres de profondeur et censée produire 100 à 120 000 tonnes de granulats par an. On assiste là à un pillage des ressources naturelles non renouvelables d'un territoire protégé.
- Autre incohérence : Le **TOURISME** est l'atout principal de la région. Le P.N.R. vit et se développe grâce à la richesse de son patrimoine, tant naturel que culturel, et il se doit d'avoir une politique de développement durable qui vise à la qualité environnementale. La zone impactée est bordée de villages typiques, en particulier celui de La Boudinière ; de nombreux itinéraires de randonnées passent par ce village qui propose également des éco-gîtes. D'autre part, nous sommes au cœur de la zone AOP du Pouligny-Saint-Pierre et la maison du fromage est une réussite. *Comment peut-on penser que cette implantation constituera une bonne publicité pour la première appellation contrôlée de fromage de chèvre de France et pour l'ensemble des produits locaux ?*
- D'autre part, sur la base de **plusieurs dizaines de poids lourds** qui, chaque jour, vont devoir circuler sur des routes peu adaptées à ce type de véhicules, les riverains de ces différents itinéraires vont subir de nouvelles nuisances sonores et que dire de la **SECURITE** sur ces voies de circulation ! D'autant qu'il y aura un trafic nettement accru à cause des camions qui transporteront les granulats calcaires mais aussi ceux qui transporteront les **DECHETS INERTES**, sensés combler une partie du trou engendré par l'extraction. Sans parler de la surveillance de l'origine de ces déchets inertes qui semble très légère dans le dossier puisqu'il s'agit « d'une surveillance visuelle » !!!
- Et à une époque où l'on ne cesse de parler de **BILAN CARBONE**, *peut-on connaître le bilan carbone de tous les engins mobilisés par l'extraction et le transport des granulats ?*
- Il ne faudrait pas non plus passer sous silence le fait que pour les habitants de tous les villages qui sont dans le périmètre rapproché de cette carrière, une **DEVALORISATION IMMOBILIERE** pouvant aller jusqu'à 30 ou 40 % est à prendre en compte.
- Et toutes ces nuisances sont sans enjeux financiers pour la commune. Pire, la qualité de vie, remise en cause par ce projet, freinera l'installation de nouveaux résidents dans le secteur.
- Ce projet pénalise les riverains de la carrière, ceux qui se trouvent sur les itinéraires des camions, entache l'image du Parc Naturel de la Brenne et ne profite qu'aux propriétaires fonciers et aux deux porteurs de projet.

En espérant que ces arguments trouveront un écho favorable dans l'avis que vous donnerez sur ce projet, je vous prie d'agréer, Monsieur le Commissaire-enquêteur, l'expression de mes salutations distinguées.